



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt et un du mois de mars à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAMEL, Maire

Présents : M. Jean-Jacques CAMEL, Mme Elisabeth ALLEMANY, M. Gérard ROUBIO, Mme Monique GRESSIER, M. René MIRALLES, Mme Monique BONET, M. Francis BOPP, Mme Nicole EININGER, Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX, Mme Georgette LAURENT,

Excusés : M. Alain POUMES (procuration à Mme Elisabeth ALLEMANY), M. Thierry SARDA (procuration à M. Francis BOPP), M. Claude BUSTO (procuration à M. Jean-Jacques CAMEL), M. Michel PLANCADE (procuration à Mme Georgette LAURENT)

Absents : Mme Josette SABATA, Mme Marie-Hélène HERNANDEZ, M. Sébastien ROSSI, M. Robert SUBIAS

Madame Elisabeth ALLEMANY désigné conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

Madame Elisabeth ALLEMANY présente le projet du procès verbal du Conseil Municipal du 11 février 2019, qui est adopté à l'unanimité.

ACCORD LOCAL :

Afin de respecter l'équilibre des territoires, la juste représentation de l'ensemble des communes et la préservation des spécificités du territoire intercommunal alliant monde urbain et monde rural, le Conseil Municipal approuve sur demande de Carcassonne Agglo la répartition dérogatoire des sièges du Conseil Communautaire sur la base d'un accord local établissant un conseil communautaire composé de 143 membres comprenant 43 représentants de la ville de Carcassonne.

Vote : Accord à l'unanimité.

Séance levée à 18 h 45

La secrétaire de séance,

Le Maire,
Jean-Jacques CAMEL,